
**Signature de la charte relative à la restructuration médico-sociale :
l'ARS et 7 fédérations rappellent leurs rôles respectifs ;**

**l'Uriopss Ile-de-France, vigilante, réaffirme son fort attachement au
respect du fait associatif, indéfectible source d'innovations sociales**

L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France a invité les fédérations (Fegapei, FEHAP, FHF, SYNERPA, UNA, Urapei et URIOPSS) à une réunion le vendredi 29 mai 2015 pour faire un point d'étape et signer une charte rappelant les rôles de chacun dans le cadre du chantier de restructuration du secteur médico-social qu'elle a engagé en 2014.

L'objectif de l'ARS, face à la dispersion des organismes gestionnaires du secteur médico-social en Ile-de-France est notamment de susciter des mouvements de coopération – mutualisation, groupement de coopération, création de siège inter-associatif, regroupement ou fusion – pour consolider l'offre existante dans un contexte de moyens de plus en plus contraints, et l'adapter à l'évolution des besoins. Il s'agit également de procéder à des transformations d'agrément et à la mise aux normes de locaux vétustes.

Maryse Lépée, présidente de l'URIOPSS Ile-de-France, a signé la charte avec les autres représentants des fédérations et l'ARS. Elle a précisé que l'Union régionale sera vigilante, notamment dans le cadre du comité de suivi, sur le fait que les projets associatifs soient respectés et que les associations gestionnaires d'établissements ou services médico-sociaux conservent l'initiative de la conception et de la mise en œuvre de ces projets.

Elle a souligné deux écueils à éviter : des décisions descendantes depuis le siège de l'ARS ou ses délégations territoriales, et l'absence de réponses des délégations territoriales aux projets portés par les associations. Elle a indiqué que l'URIOPSS s'était organisée pour accompagner sur les plans stratégique et opérationnel ses adhérents, avec la mise en place d'un comité de pilotage régional depuis janvier, l'organisation de réunions territoriales au printemps et la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement technique à la demande.

Maryse Lépée a par ailleurs plaidé auprès des autres fédérations pour un approfondissement du travail de coordination des représentants du secteur privé à but non lucratif, qui garantisse aux personnes vulnérables une réponse de proximité et de qualité à leurs besoins d'accompagnement et de soins dans la cité avec la mise en place progressive de parcours de santé ou de parcours de vie adaptés à chaque situation particulière.

Contact presse :

Cécile Guillard, responsable information-communication de l'Uriopss Ile de France

Tél. 01 44 93 27 09 / Mail. c.guillard@uriopss-idf.asso.fr

A propos de l'Uriopss-Ile-de-France

L'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) Ile-de-France, reconnue association d'utilité publique, regroupe 1863 établissements et services employant plus de 100.000 salariés et bénéficiant de l'aide de plusieurs milliers de bénévoles... L'importance du nombre de ses membres en fait la première organisation régionale représentative du secteur sanitaire, social et médico-social en Ile-de-France.

L'URIOPSS s'inscrit elle-même dans un réseau composé de vingt-deux unions régionales (une URIOPSS par région) et d'une Union Nationale, l'UNIOPSS reconnue association d'utilité publique.

URIOPSS Ile-de-France

16 rue des Terres au Curé - 75013 Paris

Tél. 01 44 93 27 00 - Fax. 01 44 93 27 10

contact@uriopss-idf.asso.fr